



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22/05/2025 À 20 H 30

PRESENTS : M. CALAS Franck, M. DE CLAVIERE Eric, Mme KNEPPERT Marie-Laure, M. MARTINEZ Frédéric, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme ROBERT Magali, Mme ROLLET Jocelyne, Mme THETE Camille,

ABSENT : M. CHABANON Thierry,

PROCURATION(S) : M. CHAMPION Jean-Pierre (procuration à Franck CALAS), M. MABRU Philippe (procuration à Didier REY), M. POULAIN Christophe (procuration à Frédéric MARTINEZ), M. VANNIER Thomas (procuration à Alexandre QUILLIEN),

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : M. Alexandre QUILLIEN

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Participation prévoyance complémentaire et adhésion à la convention de participation souscrite par le CDG 01. Accord est donné par l'ensemble des membres présents.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal du 20/03/2025

Monsieur le Maire informe qu'aucune demande de modification n'a été faite. Le procès-verbal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Avenant n°1 à la convention de gestion est d'entretien de la voie bleue (délibération n°2025-05-01)

Monsieur le Maire explique qu'aux vues des aménagements réalisés et le fonctionnement de la voie bleue sur 2 saisons estivales notamment, la Communauté de Communes Val de Saône Centre a, le 18 février 2025, tenue une réunion de bilan et de concertation sur la gestion de la voie bleue.

Il est envisagé de modifier la convention initiale pour intégrer les équipements installés dans le cadre des aménagements de la voie bleue et apporter des précisions sur les prestations réalisées, en approuvant un avenant établi sur un modèle identique pour les 10 communes et qui propose une nouvelle rédaction du préambule et de l'article 5 de la convention.

Monsieur le Maire demande au membre du Conseil de se prononcer à ce sujet.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- APPROUVE l'avenant à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue à signer entre la CCVSC et les 10 communes membres.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Participation prévoyance complémentaire et adhésion à la convention de participation souscrite par le CDG 01 (délibération n°2025-05-02)

Monsieur le Maire explique que suite à un mail informant la commune d'un trop perçu par la MNT maintien de salaire, la commune a appris que les agents ayant adhérés au contrat que proposait l'organisme ci-dessus nommé avaient été radiés au 01/01/2025 sans en être avertis.

Il faut donc modifier la délibération qui avaient été prise en novembre 2024 (D 2024-11-05) sans changement du montant de participation de la commune qui avait été fixé à 10 €.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} juin 2025 ;**
- **D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaire titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance»,**
- **DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10.00 € par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**
- **D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.**

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION étant absent M. Frédéric MARTINEZ explique que le site internet de la commune a été piraté. Il remercie M. Thomas VANNIER qui a œuvré pour tout remettre en conformité.

La commission ne s'étant pas réunie, il n'y a rien d'autre à ajouter.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que plusieurs dossiers ont été traités ce soir lors de la réunion de la commission. Nombreux sont les dossiers de régularisation pour des ventes à venir.

Elle indique qu'elle est en cours de formation « urbanisme » auprès de la secrétaire.

La bibliothèque sera fermée le 31/05/2025.

L'animation 1^{ères} pages s'est très bien déroulée. Une vingtaine d'enfants était présente. Elle remercie la Direction de la Lecture Publique pour le prêt de l'outil qui était tout à fait adapté à l'animation. Une dizaine de livres as été distribuée.

Elle rappelle également que la Balade Contée se déroulera ce vendredi 23 mai.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier Rey informe les membres du Conseil que :

- La banque de froid du Cheval Blanc est en panne. Il va faire venir un frigoriste pour voir si elle est réparable ou pas.
- Lui-même et Magali ROBERT sont allés constater les travaux faits par les employés techniques au niveau du fossé bordant le champ d'un agriculteur. Ils remercient Jérôme pour le travail effectué,

l'eau s'écoule de nouveau. Pour la seconde partie de ce fossé, une intervention devra être prévue afin d'effectuer un défrichage complet.

Franck CALAS : S'agit-il de creuses ?

Didier REY : Apparemment non.

- Concernant le cimetière les employés avaient fait remonter l'information que les dernières concessions qui ont été installées n'étaient pas faites dans l'alignement. Après vérification, le décalage est minime. Il a été constaté que le portail a été abimé. Un devis sera demandé pour sa remise en état.

- Un chemin rural au Caton va être remblayé avec des tuiles car il devient impraticable.

- Les travaux du Chemin des Vierres commenceront au mois de juin.

- Le compteur d'eau du logement communal sera installé en juillet.

- Les places de stationnement « arrêt minute » sont prises pour des places de stationnement sans limitation de durée. Un courrier sera fait aux personnes qui se garent sur ses emplacements et une réflexion sur la dénomination sera engagée.

- Des devis pour le changement des deux panneaux de basket ont été demandés. Le démontage de ceux qui sont en place va être fait afin que personne ne se blaise avec.

- La cabane du Pêcheur à Flurieux va être nettoyée car de nombreux tags ont été fait à l'intérieur.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU absent.

V/ Questions diverses

Monsieur Franck CALAS informe les membres du conseil que :

- Un arrêté de virement de crédit a été fait pour ajouter 100 euros sur le compte 673. Ils ont été enlevés du compte 618.

- L'inauguration de l'espace coworking-multiservices s'est très bien déroulée. Il n'y a eu que des bons retours.

- Le 5 juin prochain il a rendez-vous avec M. FARFOUILLOU Didier élu de la Chambre de l'Agriculture, de M. GRANGE Nicolas (représentant des agriculteurs de la commune) et Magali ROBERT pour faire le point sur la reprise des chemins ruraux.

- Ce matin il y a eu une réunion avec la Fédération de la Pêche du Rhône concernant le projet de la lône sur la commune qui permettrait de favoriser la reproduction des brochets. Les travaux débuteraient en septembre/octobre 2026 si le plan de financement proposé est accepté.

Frédéric MARTINEZ : Quelle est sa profondeur ?

Franck CALAS : Je ne sais pas, à peu près 2 mètres.

Jocelyne ROLLET demande si les employés savent que le plafond de l'entrée de la salle polyvalente gondole. Didier REY l'informe que ce problème a déjà été évoqué mais qu'il s'agit d'une mauvaise conception de l'avancée.

Elle demande si cela est normal que lors du passage de l'élagueuse rien n'est nettoyé derrière ?

Marie-Laure KNEPPERT intervient pour dire que le fossé du Jorfond est, suite au passage de l'élagueuse, rempli d'herbes.

Didier informe que la Sté SIGNAL 71 devrait commencer le traçage au sol dès lundi si le temps le permet. Il a également demandé à la SOCAFL un devis mis à jour pour le PATA.

Magali ROBERT demande s'il est normal que le miroir du croisement de la Montée Saint Vincent n'est plus en place.

Franck CALAS lui répond que non, celui-ci a été arraché par un livreur dont nous avons les coordonnées. La société où il travaille va être contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 30.

Le Secrétaire de Séance
M. Alexandre QUILLIEN



Le Maire,
Franck CALAS

